



**ETAT-MAJOR**

Secrétariat de direction

**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

-----  
5<sup>ème</sup> réunion de 2023  
-----

Séance du 7 décembre 2023  
-----

Délibération

**PV n° 8**

**Objet : Modification du Règlement Intérieur**

Date de convocation :  
24 novembre 2023

Réceptionnée à la  
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni au centre d'incendie et de secours de TROYES OUEST sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membre présent : 1

*Madame la Directrice de cabinet de Madame la Préfète Anne GABRELLE*

Membre excusé : 1

*Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET*

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 16

*Mesdames Sylviane BETTINGER, Marie-Thérèse LEROY, Elisabeth PHILIPPON.  
Messieurs Guy BERNIER, Philippe DALLEMAGNE, Bernard DE LA HAMAYDE,  
Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Olivier  
JACQUINET, Arnaud MAGLOIRE, Jean-Yves MATHIAS, Jean-Louis OUDIN,  
Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

Membres absents excusés non représentés : 6

*Mesdames Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT, Marie-Noëlle RIGOLLOT.  
Messieurs Bruno BAUDOUX, Philippe BORDE, Didier LEPRINCE.*

• **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Cne Nicolas RUINET, Adc Rudy GUBLIN, Adc Cyrille RAPHAEL, Madame Laetitia MUSSARD.

Membres représentants présents : Col Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, Ltn Thierry LANE.

\*\*\*\*\*

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

**Vu** la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

\*\*\*\*\*

Le Règlement Intérieur est un document obligatoire qui édicte les règles propres au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aube.

Il est consultable par tous les agents par les moyens suivants :

- sur le site intranet du SDIS
- sur le tableau d'affichage du service gestion des personnels permanents
- au service gestion des personnels permanents.

Depuis sa dernière modification en date du 22 juin 2023, certains ajustements se sont avérés nécessaires et portent sur les thèmes suivants :

- les personnels administratifs et techniques ont désormais la possibilité de récupérer les heures supplémentaires réalisées au-delà de leur durée de travail hebdomadaire.

- modification de l'âge d'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire.

Les jeunes sapeurs-pompiers s'engagent à l'âge de 13-14 ans au sein de l'école départementale des jeunes sapeurs-pompiers (EDJSP) de l'Aube.

Ils suivent une scolarité de 4 ans visant à obtenir le brevet national de jeune sapeur-pompier. Recrutés en tant que sapeurs-pompiers volontaires, ce brevet, ajouté à une formation additionnelle, leur permet de partir rapidement sur des missions de secours à personne et, dès l'âge de 18 ans, sur des missions incendie.

Aussi, et afin d'assurer la pérennité du cursus scolaire de l'EDJSP de l'Aube, un jeune qui s'y sera engagé ne pourra demander un engagement en tant que sapeur-pompier volontaire du corps départemental avant l'âge de 18 ans s'il n'est pas titulaire du BNJSP.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

**PREND ACTE** que ce rapport a reçu un avis favorable par le comité social territorial qui s'est réuni le 14 novembre 2023 ;

**PREND CONNAISSANCE** des modifications apportées au règlement intérieur du SDIS ;

**VALIDE** le Règlement Intérieur du SDIS de l'Aube.

Fait le 15 DEC. 2023

*Votes pour : 16*

*Mesdames Sylviane BETTINGER, Marie-Thérèse LEROY, Elisabeth PHILIPPON.*

*Messieurs Guy BERNIER, Philippe DALLEMAGNE, Bernard DE LA HAMAYDE, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Olivier JACQUINET, Arnaud MAGLOIRE, Jean-Yves MATHIAS, Jean-Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

Le Président du Conseil d'Administration



**Philippe PICHERY**